

On s'abonne

à Québec, au bureau du Journal, près l'Archevêché ;
à Paris, chez Hector Bossange, 25, quai Voltaire, qui reçoit les annonces destinées au Journal de Québec. Voir l'avis à la fin de la quatrième page.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Pour le Canada, par an, sans les frais de poste, 1 louis.
Pour Paris, y compris les frais de poste jusqu'à Londres, par an, 35 francs.

JOURNAL DE QUÉBEC,

POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

Prix des Annonces.

Dix lignes de petit-texte, 2/6
Au-dessus de six lignes et pas plus de dix, 3
Pour chaque ligne au-dessus de dix, 0/4
Les lignes en gros caractères sont comptées pour autant de lignes qu'ils sont de points.
On fait un escompte libéral pour les annonces d'une grande étendue et selon le nombre d'insertions.
Jos. Cauchon, rédacteur en chef.
Augustin Côté, gérant.

MONSIEUR ET MADAME DE KÉROUALD,

ou
Noblesse de cœur et de famille.

Unis en l'année 1794, de lamentable mémoire, M. et Mme de Kérouald vivaient, après la grande tourmente révolutionnaire, dans une terre, débris de la fortune paternelle ; et, comme tous les gens comme il faut d'alors, cherchaient à rester dans l'obscurité. Froissés par la révolution, mais non pervers par elle, ils gardaient leurs anciens principes et se tenaient à l'écart du nouveau gouvernement. Le principe monarchique que Bonaparte allait faire succéder à l'anarchie, ils l'aimaient, mais ils ne pouvaient en approuver l'application.

M. de Kérouald restait donc dans l'ombre, retiré dans la demeure qu'il s'était arrangée à un quart de lieue du château où il était né. Dans les plantations qu'il avait faites sur les terres qui ne lui avaient pas été prises par la nation, il avait eu soin de planter entre sa modeste habitation et l'ancien château féodal, les arbres verts qui s'élevaient le plus haut, cherchant ainsi à cacher ce qui n'était plus à lui. No plus voir, c'est un moyen d'oublier. Mais il avait eu beau faire, les tours crénelées à hautes toits pointus se montraient toujours au-dessus des sapins, des épicéas et des cèdres. Dans le paysage comme dans les souvenirs, il y a des choses qui ne disparaissent pas facilement.

L'ancien et noble manoir était bien déchu de sa splendeur d'autrefois ; maintenant ses contrevents et ses persiennes, en mauvais état, ne s'ouvraient presque jamais ; tout au plus, trois ou quatre fenêtres du rez-de-chaussée, avoisinant les cuisines et les communs, n'étaient pas fermées. On eût dit que les nouveaux propriétaires, que les lois révolutionnaires avaient amenés là, se rendaient justice, et ne voulaient pas vivre dans les salons et dans les chambres des maîtres. Ainsi, là où il y avait eu le plus de vie et de mouvement, là où s'étaient passés les événements de famille, les naissances, les mariages et les morts, la poussière de l'abandon et le délabrement que les années avaient remplacé la propreté, la rocherche et le soin.

Entre les fontes des contrevents et des persiennes mal jointes, quand un rayon de soleil pénétrait dans les salles désertes, sa lumière était plus triste que l'obscurité. Elle montrait que l'araignée, dans son travail incessant et silencieux, avait tendu ses toiles aux poutrelles dorées et armées des plafonds.

Dans les chambres d'apparat, dans la galerie, de vieux portraits de la famille de Kérouald étaient encore dans leurs cadres sculptés, bosselés et tourmentés ; mais les nobles personnes qui y étaient peintes avaient, comme leurs descendants, subi les insultes et les outrages des révolutionnaires et des patauds du pays. Des coups de baïonnette avaient percé et déchiré les toiles, et plusieurs têtes de chevaliers en armure, et de dames châtelaines en manteau de velours, avaient été coupées et emportées des cadres.

Dans la chapelle, les soldats de Carrier avaient porté leurs mains sacrilèges sur un Christ et sur une statue de la Vierge ; les deux saintes images avaient été décapitées.

Dans les cours, l'herbe, les orties et les ronces avaient poussé et grandi entre les pavés ; aucune voiture, aucun visiteur, n'y entraient plus, et les pauvres mèmes de la contrée en avaient désappris le chemin.

Il y avait là, tout à côté l'un de l'autre, le possesseur enrichi et le dépossédé. Eh bien ! c'était à la porte de l'appauvri que les malheureux des paroisses voisines allaient montrer leur misère, raconter leurs besoins et chercher des consolations. On sait avec quelle mutuelle bienveillance, dans la Bretagne et la Vendée, le maître et le serviteur, le propriétaire et le métayer, se saluent quand ils se rencontrent dans les champs ou sur les chemins. Le nouveau venu avait beau porter la tête haute, les fronts des paysans ne se découvraient pas quand il passait au milieu d'eux. Mais du plus loin qu'ils apercevaient M. de Kérouald ou quelques-uns de ses siens, ils étaient heureux. Cette absence de respect pour lui, ces salutations affectueuses pour ses voisins, à peu près ruinés, irritèrent vivement l'acquéreur de biens nationaux. Aussi, quand par hasard il venait à rencontrer quelqu'un de la famille de Kérouald, il affectait de détourner la tête et de siffler en passant quelque air révolutionnaire.

Dans un moment d'agitation, et où l'on annonçait qu'un grand nombre de réfractaires venaient d'arriver dans le pays, un matin l'acquéreur du château de Kérouald lut sur le portail de la grande cour, ces mots écrits à la craie rouge :

MAISON VOLÉE,
MAISON À REPENDRE.

Tout de suite la frayeur le saisit, et quoique une de ses filles fût à l'agonie, il voulait partir pour la ville. En vain sa femme le conjurait de ne pas emmener sa fille mourante, sa terreur était si grande qu'il repoussait ses prières et continuait ses préparatifs de départ. Par le médecin du canton, M. de Kérouald apprit les frayeurs de son voisin, il lui fit dire de ne rien craindre, qu'il ne serait touché, ni à une pierre de sa demeure, ni à un cheveu de sa tête.

Cette assurance rendit la sécurité au pataud, et il ne partit point.

Une autre fois, cette même petite fille malade était au moment de perdre les yeux ; Mme de Kérouald était connue dans le pays pour avoir de merveilleuses recettes pour guérir bien des maux, et chaque jour on la voyait, comme un bel ange consolateur, entrer dans les chaumières où il y avait des malades à secourir ; elle passait pour être aussi habile que bonne et charitable. La mère de la petite fille, la femme de l'acquéreur avait entendu vanter l'habileté de la noble dame. Mais comment s'adresser à elle ? comment la prier d'entrer dans ce château pris à la famille de son mari ? Impossible. Et cependant sa pauvre enfant allait perdre la vue ! comment faire ?

« Je prendrai ma petite fille, se dit la malheureuse mère, je la porterai dans une des maisons du village où Mme de Kérouald va voir des malades ; je donnerai à mon enfant une robe de petite paysanne, et cette dame, qui a de si bonnes recettes pour guérir les yeux, guérira ceux de ma fille. Comme elle ne la connaît pas, elle la soignera. Quelqu'un, le curé, je crois, vient redire à Mme de Kérouald ce projet de Mme Thibaudot. « Oh ! qu'elle me connaît mal... j'irai chez elle voir son enfant, dit la comtesse Hector ; » et à l'in-

stant même elle prit avec elle ce qui était nécessaire au pansage de la petite fille et partit pour se rendre au château.

« Ou allez-vous, ma chère, par la pluie qu'il fait ? lui demanda son mari.

« Ou je ne suis jamais allée, où je ne vais pas sans une vive émotion : chez nos voisins Thibaudot, répondit Mme de Kérouald.

« Il y a donc chez eux quelqu'un de bien mal ?

« Un enfant qui va perdre la vue... »

« Vous êtes un ange... et les anges sont portés où il y a à consoler... Allez donc, vous faites ce que je n'aurais pas le courage de faire, je vais vous conduire jusqu'au portail.

« Pourquoi vous donner cette peine, mon ami.

« Je veux aussi apprendre à me vaincre. »

Tous les deux, pour la première fois depuis bien des années, prirent le sentier qui conduisait au château à travers les champs. Dans toutes leurs promenades, ils évitaient de suivre ce chemin.

Bientôt ils furent sous les murs du parc, et le comte remarqua combien ils étaient dégradés, combien il s'y trouvait de brèches, et il dit à sa femme :

« Je ne dois plus jamais posséder ceci, et je m'afflige de voir cet état de ruines. »

Par une de ces brèches il regardait dans l'intérieur du parc, et sous des ifs il aperçut un banc de pierre...

« Ma chère dit-il, regardez ce banc, c'était celui de ma mère ! c'était là qu'elle venait attendre mon père et nous, quand nous revenions de quelques absences... C'est là qu'elle était le 6 mai 1791, quand je l'ai vue pour la dernière fois !... Puis, trop oppressé de tristes souvenirs, M. de Kérouald ajouta : Ma chère amie, je ne puis aller plus loin avec vous ; je ne veux pas que ces gens là voient mes larmes. »

Avant de retourner sur ses pas, il regarda encore quelques instants, à travers ses pleurs, ce lieu, beau encore, malgré les changements et les dégradations que le temps et les nouveaux propriétaires y avaient faits. Les grandes pelouses, les vastes savanes, les larges allées avaient été labourées, bêchees et ensemençées d'orge, d'avoine, de seigle et de blé. Tout ce qui jadis avait été consacré à l'agrément, était maintenant en labour. Les acquéreurs révolutionnaires agissaient tous ainsi ; leur esprit vulgaire ne concevait que l'utile ; le luxe, ils n'en voulaient point, ils n'y avaient pas été accoutumés dans la demeure paternelle.

Restée seule, Mme de Kérouald, longeant le mur du parc, arriva en face de la grande cour du château. Le portail était fermé. Elle sonna... Au bout de quelque temps, une servante vint lui ouvrir... Elle entra... Oh ! alors elle fut bien aise que son mari l'eût quitté. L'aspect de ce qui avait été anciennement la cour d'honneur était attristant à regarder : des tas de fumier, de paille et de foin, des charrettes de ferme, des animaux de basse-cour se voyaient là où jadis fleurissaient les myrtes, les lauriers-roses et les oranges ; le perron, sur lequel la famille dépossédée venait souvent s'asseoir dans ses jours de bonheur, avait à présent toutes ses marches brisées, et la pieuse giroflee, amante des ruines, poussait entre les pierres disjointes... Sur ce perron, la comtesse aperçut un homme vêtu d'une façon plus que simple, en large pantalon et en carmagnole ; c'était le propriétaire actuel du château, le successeur improvisé des très-hauts, très-nobles et très-excellents seigneurs de Kérouald, de Gildo, de Hennebon et autres lieux.

Dès que cet homme eut reconnu Mme de Kérouald, au lieu d'aller au-devant d'elle, il se retourna brusquement et entra dans le vestibule, dont la porte était restée ouverte derrière lui.

Celle qui avait été dépossédée avait mis de côté toute rancune pour venir apporter du secours à la fille de cet homme ; elle avait pardonné, elle, mais lui n'en avait pas fait autant ; il en voulait toujours à ceux qu'il avait appauvris, à ceux qui n'avaient rien à se reprocher.

Entrée dans le vestibule, la comtesse Hector entendit la rude voix de Thibaudot ; il disait avec humeur à sa femme : « Va donc la recevoir puisque tu l'as désirée ; quant à moi, je ne puis pas envisager ces gens-là : je ne rentrerai que quand elle sera partie. »

Après ces mots grossiers il y eut un instant de silence, puis, bientôt une porte de côté s'ouvrit, et une jeune femme parut : c'était Mme Thibaudot, rouge et embarrassée ; elle s'avança vers Mme de Kérouald. Celle-ci s'aperçut que la pauvre femme cherchait des paroles pour la remercier de sa visite, mais qu'elle ne les trouvait pas : elle lui dit :

« Je suis bien fâchée, madame, que vous ne m'ayez pas fait savoir plus tôt que mademoiselle votre fille souffrait tant des yeux, je lui aurais, je crois, épargné la douleur, et à vous beaucoup d'inquiétude. »

« Je n'aurais jamais osé, madame, vous prier de prendre la peine de venir ici... Sachant que vous aviez un remède pour les yeux, j'avais eu la pensée de faire porter mon enfant chez une femme du village où vous allez souvent. »

« Monsieur le curé vous a dénoncée, madame, il m'a dit votre intention, et j'ai éprouvé quelque peine d'être si peu connue... »

« Connue ! madame, ah ! vous l'êtes assez pour être bête de tous... Mais, moi, femme Thibaudot, priez Mme la comtesse de Kérouald de venir ici, jamais je n'aurais eu cette hardiesse. »

« Allons voir votre petite malade, » dit la comtesse.

Et toutes les deux montèrent le grand escalier. Arrivées dans la chambre, elles aperçurent du lit. La noble et compatissante dame examina les yeux de la petite fille avec grand attention, et pour tranquilliser tout de suite la mère qui la regardait avec anxiété : « Rassurez-vous, madame, dit-elle, j'en ai guéri de bien plus malades. »

Dans sa joie, Mme Thibaudot prit la main de la comtesse, la porta à ses lèvres, et s'écria : « Ah ! Madame ! que vous me faites de bien ! » Puis, tout à coup, se reprochant la sorte de liberté qu'elle s'était permise, elle ajouta bien vite : « La main que je viens de presser et de baiser a fait du bien à mon enfant... c'est la mon excuse, madame. »

Après avoir déposé sur une table une fiole du collyre du fameux oculiste anglais, le docteur Vire ; après avoir indiqué la manière dont on devait s'en servir, Mme de Kérouald sortit de la chambre, et Mme Thibaudot la reconduisit jusqu'au portail.

En traversant la cour, la comtesse vit un bâtiment, attenant, par une galerie à arcades ouvertes, l'une des ailes du château ; des ouvriers y travaillaient.

« Vous faites bâtir, demanda-t-elle à la mère de la jeune malade ? Et celle-ci lui répondit : « C'est un bâtiment, c'était l'ancienne chapelle ; mon mari le fait agrandir afin d'y établir une écurie pour notre

faire-valoir.

— Ainsi, vous allez détruire cette chapelle.

— Eh mon Dieu, madame, aujourd'hui on ne s'en sert plus ! Et Thibaudot répète souvent qu'il ne faut pas avoir des portes et des fenêtres à payer inutilement.

Il n'y avait qu'un instant que Mme de Kérouald avait trouvé comme de la noblesse à la femme de l'acquéreur des biens nationaux, c'était été pendant qu'elle s'était abandonnée à ses sentiments de mère, mais quand elle eût parlé si froidement de la profanation de la chapelle, elle lui sembla si commune et si vulgaire, qu'elle hâta le pas pour la quitter plus tôt.

Le comte Hector était impatient de voir revenir sa femme, et quand elle fut de retour il lui fit mille questions ; il était avide de savoir en quel état elle avait trouvé ce château. Avec ce tact que les femmes seules possèdent, elle répondait à toutes ses demandes, mais elle savait ôter des détails qu'elle lui donnait, tout ce qu'il y aurait eu de trop amer pour l'ancien possesseur ; elle disait la vérité, mais elle en écartait les épineux.

— Dans quelle chambre vous a-t-elle reçue : demanda le comte ?

— Dans la première à droite du grand corridor, au haut de l'escalier, dans une chambre lambrissée de chêne, et qui a sur la cheminée une belle peinture de l'ange-gardien.

« C'était notre chambre, celle des enfants, répondit M. de Kérouald ; notre mère avait fait placer cet ange au-dessus de nos berceaux. Elle était si pieuse notre mère... Maguerite, quand vous retourneriez là, tâchez de visiter la chapelle, vous verrez comme ma mère avait pris un saint plaisir à la décorer. »

« Ah ! mon ami, reprit Mme de Kérouald, les barbares, ils vont faire de cette chapelle une écurie ; ils y travaillent maintenant. »

« Mon Dieu ! j'ai enduré tout le reste, mais je ne souffrirai pas ceci, s'écria le comte en se levant et en marchant à grands pas ; non, non, je ne les laisserai pas profaner la sépulture de mes pères ; non, ils ne mettront pas leurs bestiaux sur les tombes de mes aïeux. Qu'ils gardent le château que la loi révolutionnaire leur donne... mais qu'ils me rendent les cercueils de mon père et de ma mère ; qu'ils me restituent les cendres de mes devanciers. A l'instant même je vais trouver M. Thibaudot ; il m'écouterà... il lui faudra bien qu'il m'entende... Jusqu'à ce moment je ne lui ai rien demandé, rien disputé... Mais aujourd'hui je serais coupable de me taire, et je vais lui parler... »

Disant ces mots, M. de Kérouald sortit et prit le plus court chemin qui menait au château.

M. de Kérouald avait vu l'acquéreur du château paternel y faire bien des changements qui déshonoraient cette belle et noble demeure, sans jamais témoigner le chagrin qu'il en éprouvait ; la loi révolutionnaire l'avait dépossédé, il souffrait en silence. Mais quand il avait appris que les tombes de ses devanciers, que celles de son père et de sa mère allaient être profanées, lui qui, pour tout au monde, n'aurait pas voulu redemander un pouce de terrain, un pied d'arbre, une broussaille à l'acquéreur de son ancien domaine, des que Mme de Kérouald lui eut dit qu'elle avait vu des ouvriers, travaillant à la chapelle et qu'elle allait être transformée en étable, n'hésita point à partir pour aller réclamer, de M. Thibaudot, les cercueils qui se trouvaient dans le caveau de famille.

Depuis bien des années, le comte Hector n'avait jamais voulu rentrer au château où il était né, il repoussait même tellement cette idée, que journellement ses promenades étaient dirigées dans un autre sens, et que machinalement ses pas se portaient du côté opposé. Avec beaucoup de force dans le caractère, le royaliste dépossédé avait de la faiblesse dans le cœur. Les souvenirs étaient pour lui un vrai culte, et il aurait pu oublier des tristesses passées qu'il ne l'aurait pas oublié. Le jour où il se décida à franchir le seuil de M. Thibaudot, était la surveillance de l'anniversaire de la mort de Mme de Kérouald, sa mère.

Je ne chercherais point à redire tout ce qu'il souffrit quand il eut mis le pied dans les cours, quand il approcha du perron en ruine... et quand la porte vitrée du vestibule s'ouvrit devant lui.

« Puis-je voir M. Thibaudot ? demanda-t-il à une servante.

« Oui, monsieur... je vais vous conduire à lui... il est de ce côté-ci, c'est le moment de son repas... »

« Mais la salle à manger est par là, dit le comte, auquel les souvenirs revenaient en foule... Nous n'en prenons pas le chemin. »

« La salle à manger, répondit la paysanne, on n'y va plus ; c'est là que nous mettons notre lin. »

« A la cuisine. »

(A continuer.)

Correspondance.

Mount Langum (Ste. Anne) Iroquois Co. Illinois,
16 juin 1852.

M. et cher ami,
Lorsque vous publiez la lettre du sieur Ross, vous dites que vous aimez à m'ouvrir vos colonnes et à me donner champ libre pour me défendre. Je vous en remercie et j'en profite pour vous prier de reproduire la lettre que j'ai adressée aux *Mélanges Religieux*, en date du 22 d'avril. J'espère que vous me ferez la justice de ne pas me mettre en scène avec les signataires des « Adieux à Bourbonnais » ; vous savez aujourd'hui à quoi vous en tenir sur le compte de ces prétendues victimes.

Si vous faites des remarques sur ma manière de voir les choses, je serai heureux de les voir, mais n'imitez pas une certaine partie de la presse de Montréal et n'allez pas dans les plus sales tavernes ou dans les clubs de voleurs, savoir à quoi vous en tenir sur le compte de Bourbonnais et sur le mien.

Quant à M. Ross, je ne me permettrai aucune réflexion sur la lettre qu'il a écrite à sa dame au Saguenay, et que vous avez publiée. Je me contente de vous envoyer une copie fidèle, et *verbatim*, d'une lettre que ce monsieur m'a adressée de Chicago, en date du 11 avril.

« Chicago, 11 avril 1852.

« Au Rév. M. CHINQUY.

« Rév. Monsieur,
« Vous trouverez ci-jointe une lettre de plusieurs personnes du Canada qui se proposent d'émigrer sur ma voie : je ne sais que faire, si je dois leur écrire d'attendre mon retour, ou bien de venir immédiatement.

« M. Lebel étant toujours contre moi, aujourd'hui même, la dispute s'est tellement élevée qu'on a parlé de coups de poing.

« Je suis toujours en faveur de l'émigration Bourbonnaise.

« Je demeure votre très

« Obéissant serviteur,

« ANDRÉ ROSS. »

Ce même M. Ross terminait une autre lettre qu'il m'adressait de Chicago, en date du 19 février : « Ma santé est pour le mieux, et je puis vous dire que mon voyage au lac Noir a très bien été, et que j'ai été bien payé. »

« ANDRÉ ROSS. »

Je ne veux rien dire de pénible contre M. Ross... Seulement, je prie vos lecteurs de mettre ces deux lettres en regard de celle que ce monsieur a adressée à sa dame, et de dire le poids que doit avoir le témoignage de ce monsieur. Comme vos lecteurs et vous-même peut-être, aimerez à savoir ce que j'ai répondu à M. Ross qui me demandait s'il fallait conseiller aux gens du Saguenay de monter tout de suite ou un peu plus tard : je vais vous satisfaire... « Je lui ai répondu de ne conseiller à personne de laisser le Canada pour les Illinois. »

Ceci paraît incroyable aux grands et petits tartuffes qui ont de tous côtés que je cherche à dépeupler le Canada... Mais ma lettre doit être encore entre les mains de ce monsieur, et je ne crains pas de vous inviter de la lui demander si vous ne me croyez pas sur parole.

Non, monsieur, je n'ai jamais et je n'aurai jamais la folle et criminelle pensée de faire sortir mes compatriotes du Canada... Une seule pensée a dominé mon cœur et a dirigé mes pas, comme elle a inspiré mes écrits, depuis un an ; et cette pensée ne peut qu'être approuvée et bénie par tout ce qui porte un nom de canadien. Ma pensée est de réunir ici les canadiens émigrés vers les États-Unis. Et je suis plus assuré que jamais aujourd'hui que cette pensée est bonne et agréable à Dieu, puisqu'elle m'a valu les calomnies et les persécutions que vous savez.

Retenez les canadiens sur le sol que nos ancêtres ont si noblement défendu au prix de leur sang. Mais ne m'empêchez pas de réunir ici autour de la croix, les milliers de canadiens que les malheurs des temps ont forcés, ou forcera plus tard de quitter leur belle et chère patrie. Ne m'empêchez pas de presser sur mon cœur de prêtre canadien, ces pauvres émigrés, qui ont tant besoin d'un consolateur, d'un ami, sur cette terre étrangère. Ne m'empêchez pas de réchauffer sur ma poitrine ces pauvres victimes du malheur que le souffle du protestantisme menace à tout moment de glacer. Que votre journal ne serve plus d'instrument à la haine, à l'ignorance, pour tromper le peuple sur mon compte. Je n'ai pas besoin de ma réputation pour moi-même ; mais j'en ai besoin pour sauver nos pauvres émigrés. Il est bon, il est nécessaire qu'ils sachent que je ne veux pas, que je ne puis pas les tromper, quand je les appelle autour de moi, et que je leur donne les raisons qu'ils ont de se réunir ici les uns près des autres.

Je termine en vous informant que le sieur Poney de Cacouna, vous a indignement trompé lorsqu'il vous a dit qu'il venait des Illinois et qu'il avait tout vendu pour émigrer à Bourbonnais ou ils auraient passé une année. C'est à la Baie-Verte, dans le Wisconsin, à plus de 300 milles au Nord de Bourbonnais que cette famille avait émigré.

La Baie-Verte dans le Wisconsin, n'est pas plus Bourbonnais, que les rochers du Saguenay sont les belles prairies des environs de Montréal. En vérité, c'est mentir trop impunément que de vouloir faire passer un de ces lieux pour l'autre. Heureusement que je suis bien assuré que vous n'êtes pas l'auteur d'un pareil conte, et que vous avez été trompé.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble serviteur,

C. CHINQUY.

Une excursion au Saguenay.

Mardi, 20 juillet 1852

Ce matin, à 9 heures, le Rowland Hill a quitté le quai St. André, à Québec, pour son excursion hebdomadaire au Saguenay. Il avait à son bord un grand nombre de voyageurs, tant du Canada que des pays étrangers. Nombre de dames surtout égayaient la compagnie de leur présence ; on sait combien le beau sexe chez nos voisins aime à montrer son admiration pour les beautés naturelles de notre pays, et il n'y fit pas faute, en cette occasion. Le temps aussi était extrêmement favorable à cette excursion. Un soleil brillant, une légère brise, une douce température semblaient inviter à une promenade sur l'eau.

Nous partîmes. Tous les yeux se tournèrent vers le port que nous quittions.

Oh ! que Québec est une belle ville ! qu'elle paraît grande et fière, assise sur son rocher ! qu'elle semble bien faite pour être la capitale d'un Etat puissant ! Un voyageur étranger qui a visité presque toutes les places importantes du monde m'a dit qu'il n'a jamais vu de plus beau site que celui de Québec ! et je le crois. On peut bien trouver, comme je l'entendais dire à des Américains, considérant la basse ville du haut de l'esplanade, que ses toits sont enfumés, et qu'à part ses églises et ses édifices publics, Québec renferme peu de bâtiments remarquables ; mais personne ne saurait lui nier les beautés imposantes dont la nature l'a décoré. Eh ! qu'est-ce qu'un amas de maisons, aux belles façades, aux vitraux splendides, aux toits brillants, contre ces œuvres impérissables du créateur ? l'ouvrage des hommes fatigue bientôt la vue, quelque soit son mérite ; les beautés de la nature sont toujours anciennes et toujours nouvelles.

Voyez aussi quelle charmante perspective s'offre aux regards de chaque côté du vaste bassin. D'un côté vous avez le village populaire de la Pointe-Lévi, élevé sur la côte, avec son amas de maisons blanches, ses clochers, et ses toits. D'un autre côté, vous apercevez dans l'éloignement Charlesbourg, Lorette, St. Ambroise, la rivière St. Charles, etc., puis sur la rive du nord la file de maisons pressées composant la paroisse de Beaufort.

Enfin nous détournons comme à regret nos regards, et bientôt nous entrons dans le chenal, appelé chenal du Sud, ayant à notre gauche l'île d'Orléans, et à notre droite la rive sud du fleuve.

Avant d'entrer dans ce chenal on est frappé tout-à-coup par la vue du Saut Montmorency sur la rive Nord, tombant d'une hauteur de plus de 240 pieds

et présentant un des plus beaux coups-d'œil qui se puissent imaginer. Les yeux l'aperçoivent dans toute sa grandeur. Bien que sa masse d'eau ne soit pas à comparer à celle qui tombe de la crête des chutes de Niagara, elle est cependant regardée par les voyageurs comme une des plus belles choses de ce genre. J'ai lu quelque part que le gouverneur Haldimand était tellement épris de cette chute qu'il se fit construire à grands frais dans les environs un pavillon d'où il pouvait la contempler à loisir.

Nous passâmes bientôt en succession les diverses paroisses de l'île d'Orléans, et sur la rive sud celles de Beaumont, de Saint-Michel qui semble baignée dans l'eau, de Saint-Valier, Berthier, Saint-Thomas, etc. Il est impossible de ne pas admirer la beauté de ces lieux. Ce n'est pas encore la beauté grande et sauvage qui s'offre plus loin, mais c'est un air de sérénité, de simplicité, de bonheur champêtre ; les rives sont bordées de maisons blanches annonçant la propreté et le confort ; on voit ça et là des bouquets d'arbres, des prairies, des champs cultivés. Rien d'aussi charmant, d'aussi riant que tous ces paysages. Sur le vaisseau on entend autour de soi de jolies bouches s'exclamer à tout moment : oh ! quel beau petit bois ! quel beau coup-d'œil !

Mais bientôt la scène devient plus grande : on aperçoit le cap Tourmente s'élevant à 1,800 pieds, et la suite du cap qui l'avaisinent, puis l'île aux Oies, et la Grosse-Île avec ses sheds blanchis et sa forêt de sapins.

Le Saint-Laurent s'élargit insensiblement, et bientôt il atteint de six à sept lieues de largeur. L'imagination est frappée de plus en plus de la grandeur de ce beau fleuve, qui, dans son cours majestueux, « marche vers l'océan en souverain des ondes. »

La masse d'eau douce qu'il roule alors est immense. Un voyageur anglais disait que le Saint-Laurent portait à l'Océan une plus grande masse d'eau douce que toutes les rivières de l'Europe ensemble. Une douzaine de Danube, de Rhin, de Rhône, de Tage et de Tamise, disait-il, ne seraient rien comparées à un fleuve d'eau douce de vingt milles de large sur dix à quarante toises de profondeur.

En descendant, les rives deviennent de plus en plus escarpées ; au Nord elles s'élèvent jusqu'à 2,000 pieds ; ce ne sont de tous côtés que collines, monticules, montagnes, ou rochers ; des fies escarpées apparaissent à la surface du fleuve. C'est un spectacle grand, majestueux.

Pour parler de toutes les places qui méritent d'attirer l'attention du voyageur, il faudrait nommer toutes les paroisses, tous les villages l'un après l'autre. Cependant le village de l'Islet, et les paroisses de Saint-Jean-Port-Joly, de Saint-Roch, de la Rivière-du-Loup et de Cacouna semblent dépasser tout le reste. Sur la rive Nord, les Éboulements, et la paroisse de Saint-Irénée ont aussi un aspect pittoresque et agréable. La Malbaie où le Rowland Hill n'arrête que quelque temps, offre aussi une perspective admirable. Enfin, durant tout le trajet depuis Québec jusqu'à Cacouna, on ne peut se lasser d'admirer. Chaque lien de ce trajet pourrait fournir matière à une longue description poétique. La seule chose qui peut-être fatigue le voyageur, c'est qu'il ne peut trouver de termes pour exprimer son enthousiasme.

Pour le voyageur qui passe, le spectacle est amusant et varié ; mais pour l'écrivain qui voudrait communiquer ses impressions en détail, le récit serait monotone et ennuyeux ; ce serait pourtant la même admiration, les mêmes exclamations ; et ces exclamations, bien qu'elles soulagent leur auteur, font bailler bien souvent ceux qui ne connaissent pas assez la cause qui les fait naître.

Oh ! il faut voir de ses yeux...

Nature, ô séduisante et sublime déesse !
Que tes traits sont divers ! ta face attire dans moi
Ou les plus doux transports ou le plus saint effroi.
Tantôt dans nos vallées, jeune, fraîche et brillante,
Tu marches, et les plus de ta robe flottante,
Secouant la rosée et versant les couleurs,
Tes mains sèment les fruits, la verdure et les fleurs ;
Tes rayons d'un beau jour naissent de ton sourire ;
De ton souffle léger s'exhale le zéphire,
Et le doux bruit des eaux, le doux concert des bois,
Sont les accents divers de ta brillante voix !
Tantôt dans les déserts, d'un ton terrible,
Sur des sommets glacés plaçant ton tonne horrible
Le front ceint de vieux pins s'élevés et frissonnants,
Des torrents écumants battent tes flancs ; l'éclair,
Sort de tes yeux : ta voix est la foudre qui gronde,
Et du bruit des volcans épouvante le monde.

Oh ! qui pourra saisir dans leur variété
De tes riches aspects la changeante beauté !
Qui peindra d'un ton vrai tes ouvrages sublimes,
Depuis les Monts altiers jusqu'aux profonds abîmes,
Depuis ces bords pompeux, dans les airs égarés,
Jusqu'à la

Par voie télégraphique.

Le vapeur américain le *Baltic* est arrivé dimanche à New-York, apportant des nouvelles de Londres du 13 juillet, et de Liverpool du 14.

ANGLETERRE. — Les élections parlementaires dont le résultat était connu le 12, donnaient 358 membres élus dont 117 sont en faveur du ministère Derby, 199 contre, et 42 sont des conservateurs libéraux qu'on peut appeler neutres. Les représentants des comtés et ceux de l'Irlande ne sont pas encore élus.

Le vapeur *Pharos*, de la ligne des Antilles, est arrivé à Southampton le 10, avec \$998,000 en argent et \$400,000 en or.

Une nouvelle ligne de vapeurs à roues latérales va être établie entre l'Angleterre et Calcutta, par le Cap de Bonne Espérance, en opposition à la ligne par l'isthme de Suez.

Une nouvelle compagnie de navigation à vapeur va établir une ligne entre Plymouth et l'Australie.

L'émigration de Liverpool dans le mois de juillet présente une diminution de 6,000 sur celle du mois précédent. Le nombre total était de 29,817, principalement des Irlandais de la classe la plus pauvre. L'émigration en Australie ne diminue point; elle se compose principalement d'émigrants du nord de l'Ecosse. Le navire américain *Rip Van Winkle* devait partir le 20 août, et le navire à vapeur le *Great Britain* le 21; l'un et l'autre avaient déjà autant de passagers qu'ils en pouvaient prendre.

FRANCE. — Le gouvernement exempté le clergé du serment de fidélité.

Le 15 août doit être célébré à Paris à peu près comme l'a été le 10 mai.

Le gouvernement a proposé un projet de banque des chemins de fer, qui dispenserait des services des agents de change et verserait au trésor leurs honoraires lucratifs.

Le général Changarnier s'en revenait à Munich, le gouvernement autrichien lui ayant intimé que sa présence à Vienne n'était pas désirable.

On parle du général Schramm, ancien ministre de la guerre, du général Castella, commandant en chef à Lyon, du général Saint-Arnaud et du général Magnan comme devant être faits maréchaux de France.

On dit qu'un certain nombre d'ex-représentants exilés, parmi lesquels Victor Hugo, vont recevoir la permission de rentrer en France. On dit aussi que plusieurs autres membres de la Montagne vont se rallier au gouvernement.

ITALIE. — Plusieurs officiers français ont obtenu la permission de s'enrôler dans l'armée romaine.

Une collision a eu lieu entre le peuple et les soldats à Ellera en Piémont, au sujet de la coupe des bois de commerce. Beaucoup de personnes ont été blessées.

SUISSE. — Dans une assemblée des républicains et des royalistes de Neuchâtel, des résolutions énergiques contre les prétentions du roi de Prusse ont été adoptées par les royalistes.

BELGIQUE. — Le ministre belge a donné sa démission.

POLOGNE. — On dit que le choléra vient d'apparaître sur les confins de la Pologne.

L'honorable M. Corwin, le secrétaire du trésor des Etats-Unis, est actuellement à Québec.

A une assemblée du Bureau de Commerce de Québec, qui a eu lieu avant-hier après midi, à la Bourse, les messieurs suivants ont été nommés délégués pour rencontrer les délégués des autres Bureaux de Commerce de la province, qui doivent s'assembler en convention à Montréal: Jas. Dean, David Gilmour, R. Wainwright, H. J. Noad et J. W. Lacycraft, écuycrs.

Nous devons des remerciements à la direction du *Pilote* pour un plan de la cité de Montréal, indiquant les ravages causés par les incendies qui y ont eu lieu depuis 1844 jusqu'à celui des 8 et 9 juillet, qu'elle a bien voulu nous adresser.

On peut s'en procurer des exemplaires chez les différents libraires.

ACCIDENT. — Le capitaine Drynan, a été tué hier par la chute d'une chèvre qu'on employait à élever des mûts dans les chantiers de M. Gilmour. Sa mort a été instantanée. Son second a eu en même temps une jambe cassée.

Les chars du chemin de fer de Saint-Laurent et de l'Atlantique ont commencé à voyager jusqu'à Brompton, trois lieues au-delà de Sherbrooke.

Le docteur R. D. L. Zender, de New-York, est actuellement à Québec.

Il reçoit à sa demeure, hôtel de Lamb, toutes les personnes qui désireraient se soumettre à un examen physiognomique, craniologique, thérapeutique et hygienique.

Il publie l'almannach des Etats-Unis, pour les Français de l'Amérique du Nord. Dans cet almanach l'on trouve la constitution des Etats-Unis, des descriptions géographiques des Etats-Unis et du Canada; les principes élémentaires de physiologie et de la phrénologie avec planches, des anecdotes, des épiques, etc. On y trouve également, ce qui est l'utilité propre du livre, un directeur pour les adresses des principaux Français des villes des Etats-Unis.

On y trouve encore une définition de l'électisme, dans laquelle M. Zender nous affirme que "toutes nos connaissances nous viennent originellement des sens" — et une justification des doctrines de l'électisme.

L'électisme du Dr. Zender qui, si nous ne nous trompons, est un évangélisateur, s'applique aux religions, aux sciences, aux arts, à tout enfin.

Mais nous lui conseillons de ne pas faire d'électisme dans son almanach, s'il veut le vendre dans un pays catholique comme le Canada.

Il y a longtemps que nous voulions attirer l'attention du public sur les diverses annonces de la maison Bossange, Morel & Cie, qui ont paru à diverses dates dans le *Journal*.

Les articles que ces messieurs offrent en vente, à leur magasin, rue Beaudry, consistent en livres religieux, littéraires et scientifiques, vases et ornements d'église, instruments de science, préparations anatomiques, papeterie, papiers peints (tapisserie), gravures, vins de toute espèce et de toute qualité, objets d'arts de toute nature, chaussures françaises, etc.

Cette maison mérite certainement le patronage du public de Québec pour la libéralité de ses prix et la qualité et le choix de ses articles.

M. le rédacteur, Laissez-moi donc vous dire ce qui se passe ou du moins ce qui se répète moi avec vous des rues.

On dit donc que l'élection de M. Papineau a d'abord jeté la terreur dans le cabinet; qu'ensuite on s'est mis à penser que pour détourner l'orage qu'on croyait entendre grandir au-dessus de sa tête, on a exprimé l'opinion qu'il serait prudent de choisir M. Papineau pour l'orateur de la chambre; que cette proposition a été accueillie favorablement par tous les ministres, excepté M. Morin, dont la conscience et la pudeur se sont révoltées à l'idée

L'aspect de cette nature sublime, sert aussi à remettre les âmes religieuses. En présence de ces ouvrages gigantesques, l'homme se sent accablé pour ainsi dire de l'idée de son néant, de la petitesse de son être, et il courbe son front devant la grandeur des œuvres du Créateur.

Décir minusculement les bords de la rivière Saguenay serait un travail encore plus monotone que la description des bords du Saint-Laurent. Depuis l'embouchure jusqu'à la Grande-Baie, ce sont des rochers couverts de sapins rabougris et de mousse séculaire, de temps à autre de petites anes offraient aux goélettes et autres vaisseaux des havres sûrs et commodes, par-ci, par-là, quelques maisons, ou de petits établissements de chantiers.

Cependant on rencontre de temps à autre des aspects d'une beauté vraiment horrible; le Cap Eternité et celui de la Trinité offrent une perspective sublime. On se figure un roc nu, massif, coupé à pic, et dont le sommet semble toucher aux nues. Une charmante petite baie le sépare en deux, et présente à l'œil un contraste romantique. Le steambot passe si près de la rive qu'il touche presque au roc, et l'immense masse de granit semble un moment suspendu sur nos têtes....

En approchant de la Grande-Baie, les rives paraissent s'abaisser peu à peu, et la pente se couvre de bois touffu; sur la rive droite du fleuve, on ne voit plus que de la verdure.

Enfin à 11 1/2 h., A. M., nous étions rendus à la Grande-Baie, autrement dit la Baie Ha-Ha, terme de notre voyage.

Cette Baie est magnifique et justifie assurément l'exclamation poussée par les Français qui la découvrent. On voit là pour la première fois, depuis l'embouchure du Saguenay, des champs cultivés, des jardins et des habitations régulières. Le village se compose d'une quarantaine de maisons. Il y a aussi une église catholique desservie par trois prêtres Oblats, lesquels sont aussi chargés de la desserte des townships voisins.

M. Wm. Price possède aussi la Grande-Baie un établissement considérable. Là, à Chicoutimi, au lac Saint-Jean, et en d'autres endroits de la rivière Saguenay, ce monsieur emploie plusieurs mille hommes dans le commerce de bois.

Nous rencontrâmes sur la rivière plusieurs de ses goélettes chargées de produits, venant de Québec, ou s'y rendant. Ce monsieur a aussi fait enseigner ce printemps plus de cinq cents arpents de terre.

Une distraction du voyage consiste à observer les marsoins et les lous-marins, apparait de temps à autre à la surface de l'eau puis se cache immédiatement sous les ondes. Ils sont, dit-on, très-difficiles à prendre; on les tue avec des harpons; mais leur nombre est beaucoup diminué depuis quelques années.

Vers 8 heures P. M., le *Rouland Hill* était de retour à Cacouna.

J'ai vu le Saint-Laurent depuis les Chutes de Niagara jusqu'à l'embouchure du Saguenay; j'ai contemplé ses bords pittoresques, ses eaux limpides, son cours majestueux, et je me suis écrié plus d'une fois avec le poète.

O Canada, mon pays, mes amours !... Il est impossible, en effet, comme le faisait remarquer un écrivain géographique, de parcourir ce fleuve et les sites enchanteurs qu'il arrose, sans se sentir saisi d'admiration; le Canadien est fier alors, et avec raison, du beau pays qui l'a vu naître.

Pour tous les écrivains qui vivent d'inspirations et d'images, il me semble qu'il ne saurait y avoir de lieux plus charmants que les rives du grand fleuve, depuis Québec jusqu'au Golfe et celles du Saguenay, son plus intéressant tributaire. Là, tous les contrastes se présentent, la nature déploie toute la variété d'une toilette princière; là, tout est grand, sublime, quelquefois terrible, et souvent simple et aimable; non loin des rochers nus et escarpés, on voit d'humbles vallées, des prés fleuris; non loin des cascades écumeuses, coulent de paisibles rivières venant apporter au grand fleuve le tribut de leurs ondes, après avoir arrosé des terres fertiles et cultivées.

J'ignore si le Saint-Laurent a jamais été chanté; mais il mériterait assurément de l'être, au moins tout autant que le Scamandre, la Seine, le Tibre, le Méchacé, etc. On ne peut guère s'attendre qu'il soit chanté par des poètes canadiens, non que notre pays ne soit capable de produire de ces hommes, mais, à l'époque où nous en sommes, le malheureux qui se sent inspiré du démon des vers ne pourrait vraisemblablement pratiquer longtemps son métier.

" Sans entendre crier ses entrailles à jeun. Mais les grandes poètes européens devraient être invités à visiter nos parages. Si Jacques Delille avait pu se promener comme nous de Québec au Saguenay, je gage qu'il eût composé un nouveau poème descriptif. Si M. de Lamartine y venait, il ajouterait quelques chapitres à ses Harmonies ou à ses Méditations Poétiques. Il est malheureux que M. de Chateaubriand, qui vint un jour assez près de nous pour, dit-il, courir le risque d'être en imagination, et qu'il n'a même jamais visité les fameuses cataractes ne se soit pas rendu jusqu'à Chicoutimi. Mais puisque M. Victor Hugo paraît avoir intention de se promener quelque temps en dehors de la France, ne pourrait-on pas l'inviter à venir promener ses aimables rêveries le long du Saint-Laurent? M. le Prince-président ne saurait s'en formaliser.

Mais cette partie du Canada n'est pas seulement célèbre par ses beautés naturelles, elle l'est encore par ses souvenirs historiques. La sont les premiers lieux explorés par le hardi navigateur de St. Malo. Le Saguenay était connu avant Stadaconé et Hochelaga, Jacques Cartier en parle comme d'une "rivière fort profonde et courante entre de hautes montagnes de pierre nue". Le même endroit devait être par les travaux des missionnaires; ces vaillants pionniers de la civilisation avaient à Tadoussac et à Chicoutimi des établissements religieux dont on voit encore des vestiges. On sait qu'il existe le long du Saguenay, des Montagnais, restes des tribus sauvages qui peuplaient ces forêts, avant que les blancs s'en soient emparés. Cartier planta en terre une croix de trente pieds de haut, et dit: Ce pays est au roi de France. Plus tard, un général, avec une bande armée, monta sur les plaines d'Abraham et dit: Ce pays est au roi d'Angleterre. Lorsqu'un voleur en vole un autre, le diable en rit, dit le proverbe.

Les Canadiens n'ont pas la réputation d'être un peuple voyageur, et je crois que c'est un reproche qu'on peut leur adresser.

Plus le monde ira, plus on sentira l'importance de voyager. N'est-il pas déplorable qu'il se trouve peu-être parmi vos lecteurs des hommes qui n'ont jamais vu Québec? Québec, la ville imprenable, la ville des beaux sites, la ville des souvenirs historiques! qui n'ont jamais vu les plaines d'Abraham où se décida un jour le sort du pays, ni le roc escarpé, ni les bastions, ni cette fameuse citadelle dont le renom attire des étrangers de toutes les parties du monde! En sera-t-on plus avancé pour avoir passé sa vie sans sortir de sa cabane? Ne devrions-nous pas profiter des courts instants qui composent la vie pour regarder un peu autour de nous, et voir ce petit coin du globe que nous habitons? Si j'étais médecin politique, je prescrirais aux Canadiens qui veulent s'expatrier d'aller avant tout visiter Québec et ses environs.

Toutes les descriptions qu'on peut donner des lieux, soit dans les livres, soit dans les journaux, ne peuvent approcher de la réalité. Il faut voir de ses yeux. Il y a dans les ouvrages de l'art, et particulièrement dans ceux de la nature, des beautés qu'on ne peut mais qu'on ne peut décrire. Venez donc, lecteurs et lectrices, faire une excursion au Saguenay; venez admirer la belle nature dans toute sa grandeur; ce petit voyage de plaisir servira à remettre votre amour pour votre pays. Peut-on regretter quelques jours consacrés à l'étude de sa patrie? Mais une excursion comme celle-ci est non seulement un voyage d'agrément, c'est encore un voyage de santé. On sait combien l'air du bas du fleuve est salubre; nombre de malades recouvrent chaque année leur vigueur physique, ou le teint fleuri, après quelques semaines passées à Cacouna ou à la Rivière-du-Loup. Venez prendre les bains d'eau salée; venez vous mettre à l'abri de la poussière des rues, respirer l'air frais, et recevoir la douce brise du fleuve.

—Tiré de la *Mémoire*. HA-HA!

Sommaire des annonces nouvelles.

Avis aux créanciers de Thomas Galan.—Barreugh et Fiset.

Plomb et tôle à vendre.—W. S. Henderson.

Nouveau magasin d'épicerie.—Hugh Ross.

Maison de tempérance aux Illinois.—C. Chiniquy.

Appartements à louer à l'hôtel Hachette.

Dépôt de bijouterie, etc.—M. Ardouin et fils.

Comité des incendiés de Montréal.—F. Evanturel.

CANADA.

QUÉBEC, 29 JUILLET 1852.

Vapeurs transatlantiques entre le Canada et la Grande-Bretagne.

Le gouvernement canadien a pris des arrangements avec la maison McKean, McLarty & Cie., de Liverpool, pour l'établissement d'une ligne de vapeurs transatlantiques, entre l'Angleterre et le Canada.

Il se fera 14 voyages semi-mensuels entre Liverpool et Québec, durant la saison d'été, et cinq voyages mensuels entre Liverpool et Portland, durant l'hiver.

Les voyages semi-mensuels coûteront à la province chacun £2,000; en tout £14,000.

Les voyages mensuels coûteront chaque £1,333 6 8; en tout, £6,666 13 4.

Les deux items s'élèveront conséquemment à £20,666 13 4, somme que le Canada aura à payer à la maison McKean, McLarty & Cie.

Mais sur ce montant la compagnie du chemin de fer du Saint-Laurent et de l'Atlantique paiera £2,000.

Celle de l'Atlantique et du Saint-Laurent £2,000. La ville de Portland £1,000; en tout £5,000. La province n'aura donc réellement à payer que £15,666 13 4.

Une dépêche télégraphique de Boston, en date du 26 juillet, porte que la goélette *Lube*, récemment saisie par le vapeur de guerre anglais le *Netley*, et conduite à Saint-Jean, N. B., était au large du grand Menan. Le capitaine de la goélette dit qu'il entrerait endedans pour se procurer de l'appât, tandis que le capitaine du vapeur anglais prétend qu'il y pêchait. Il y a beaucoup de bâtiments pêcheurs américains prêts à partir pour les pêcheries, et qui le feront aussitôt qu'ils sauront devoir être protégés contre la saisie.

L'on fait signer actuellement à Boston une requête au président des Etats-Unis, demandant à celui-ci d'envoyer une force navale sur les côtes de l'Amérique Britannique du Nord, suffisante pour protéger les pêcheurs des Etats-Unis contre les mauvais traitements qu'ils sont exposés à recevoir en exerçant légalement leur industrie. La requête dit que 2100 vaisseaux et 30,000 marins sont en ce moment occupés aux pêcheries.

Le *Canadien*, après avoir traduit les lignes suivantes du *Colonist* de Toronto:

" Nous apprenons qu'il doit se tenir à Dundurn, (résidence de sir A. MacNab), à la fin du mois, une réunion des membres de l'Assemblée législative qui appartiennent au vieux parti tory, afin de délibérer et de décider sur la marche qu'ils devront suivre à l'ouverture du parlement. Il va sans dire que cette réunion a été convoquée par sir Allan MacNab."

Ajoute:

" Nous serions curieux de savoir quels sont les représentants du Bas-Canada qui ont été invités à cette réunion des membres du "vieux parti tory." Le *Journal de Québec*, s'il en sait quelque chose, est tout "discret" pour les divulguer."

Nous conseillons au *Canadien* de s'adresser, pour des renseignements, à sir A. MacNab lui-même, qui doit connaître mieux que personne les noms de ses invités et qui, peut-être, consentira à être "indiscret" une fois au moins en faveur d'un ancien et fidèle ami.

Le *Canadien* nous met véritablement en veine de curiosité, et s'il peut nous répondre sans cesser d'être "discret," nous lui demanderons de nous dire, lui le partisan dévoué du chemin de fer d'Halifax, ce qu'il pense de la conduite de M. Hincks en Angleterre, à l'endroit de cette importante question, car jusqu'ici il a gardé un profond silence.

Il nous dira, peut-être aussi, si les ministres Bas-Canadiens ont applaudi à la diplomatie de leur chef, M. Hincks, qui sacrifierait une seconde fois leur influence et les intérêts qu'ils sont chargés spécialement de sauvegarder!

Le *Morning Chronicle* tend compte d'une fête qui eut lieu hier, au terminus du chemin de fer de Richmond, et à laquelle ont pris part plusieurs des directeurs de la compagnie, plusieurs citoyens, et plusieurs dames de cette ville. Il s'agissait d'inaugurer la mise en marche des chars.

Cette fête à laquelle on nous avait fait l'honneur de nous convier, mais à laquelle nous n'avons pu à regret prendre part, a été ravissante au dire du *Chronicle*.

Le capitaine Rhodes, le président de la compagnie, y a parlé avec beaucoup d'à propos et beaucoup d'effet.

A monsieur le rédacteur du *Journal de Québec*.

Beauport, 28 juillet 1852.

Monsieur, En répondant à la question suivante dans la plus prochaine publication de votre journal, vous obligerez beaucoup Un de vos abonnés.

" Est-il loisible aux membres du conseil municipal du comté de Québec de fixer ses séances pour délibérer sur les élections contestées des membres qui en font partie, dans une auberge, en la Haute-Ville de Québec?"

—

RÉPONSE.

Le conseil municipal du comté de Québec ne peut, suivant nous, siéger dans un lieu situé en dehors des limites de sa juridiction. Or la cité de Québec n'est pas dans les limites du comté.

de fléchir le genou devant l'ennemi le plus acharné non-seulement de la dernière administration, dont quelques uns des ministres actuels étaient membres, mais encore de la constitution et même de la connexion britannique. Ainsi, on aurait sacrifié M. J. S. MacDonald, malgré sa connaissance profonde des deux langues, et les quatre voix qu'il commande dans la chambre.

On dit que M. Rolph est depuis environ quinze jours, morose et taciturne, ne parlant à personne et répondant à peine. On dit que ce silence si plein de tristesse est dû à des inquiétudes et des chagrins politiques. Ses collègues mêmes ne connaissent pas la cause de son mal; mais on dit que le vieux chef des clear-grits soupçonne ou que la vie du ministre ne saurait être de longue durée ou que ses collègues veulent se débarrasser de lui.

On dit que M. Cameron ayant peu de chose à faire dans son département, ou que ses collègues jouent son travail de peu d'utilité, est descendu aux eaux salées. Il est revenu.

On dit que des ministres auraient laissé percer quelque part l'intention de résigner au commencement de la session, s'ils se sentaient mal assis sur leurs sacs de laine, et de recommander au gouverneur-général de s'adresser à M. La Fontaine qui se ferait élire à la place d'un membre du Bas-Canada résignant son siège en sa faveur.

On dit que ces ministres n'en agiraient ainsi que pour surmonter dans le naufrage.

On dit qu'un nouvel officier public n'a dû sa chance de l'être qu'à des réceptions fréquentes qu'il donne aux ministres, d'autres n'ayant que de simples services publics pour les recommander.

UN ENTELEUR INDIFFÉRENT.

Rue St., 27 juillet 1852.

Etats-Unis.

M. Webster vient de faire publier dans le *Courrier* de Boston, qui paraît avoir en ce moment le privilège des communications officielles, un document qui est singulièrement favorable aux Américains. C'est une dépêche de M. Everett qui constate qu'en 1845 le gouvernement anglais a reconnu formellement aux Etats-Unis le droit de pêche dans la baie de Fundy. Voici, du reste, la traduction de cette dépêche:

" A M. JAMES BUCHANAN, SECRÉTAIRE D'ÉTAT A WASHINGTON.

" Londres, 23 avril 1845.

" Monsieur, en même temps que ma dépêche numéro 278, du 25 mars, je vous ai transmis la note de lord Aberdeen du 10 du même mois, communiquant l'important avis que son gouvernement s'était décidé à concéder aux pêcheurs américains le droit de se livrer à la pêche dans la baie de Fundy. La note de lord Aberdeen laissait un peu incertain le point de savoir si cette concession était limitée à la baie de Fundy ou devait s'étendre aux autres parties des côtes anglo-américaines, auxquelles les principes soutenus par le gouvernement des Etats-Unis s'appliquent également, et en particulier aux eaux des rivières nord-est du cap Breton, où l'*Argus* a été capturé. Dans mes notes du 25 du mois dernier et du 2 courant, au sujet du *Washington* et de l'*Argus*, j'ai eu soin de faire remarquer à lord Aberdeen que toutes les raisons pour admettre le droit des Américains à pêcher dans la baie de Fundy s'appliquent aussi à ces eaux, et avec plus de force encore, attendu qu'elles ne sont pas enfermées par les terres comme la baie de Fundy; je lui ai en outre exprimé l'espérance de voir la concession s'étendre en effet à ces eaux; en effet, d'après la manière dont lord Aberdeen s'était exprimé, il y avait quelque raison de croire que tel était le cas.

" J'ai reçu hier la réponse de sa seigneurie, m'informant que mes deux notes avaient été transmises au bureau colonial, et qu'il ne pourrait me donner une solution définitive avant de connaître lui-même le résultat de l'examen auquel la question était soumise. Il ajoutait qu'en attendant la concession devait être considérée comme ne comprenant que la baie de Fundy.

" Les mérites de la question sont si clairs que j'ai tout lieu de croire que la décision du bureau colonial sera en faveur de l'interprétation de la convention. Toutefois, je vous demande la permission de suggérer que, dans tous les cas publics qui pourront être donnés à propos de l'ouverture de la baie de Fundy aux pêcheurs américains, il soit bien formellement établi que l'extension d'un privilège du même genre pour toutes les possessions anglo-américaines, est un sujet de négociations entre les deux gouvernements. Mes notes du 25 mars et du 3 du courant, vous indiquent les motifs qui existent pour présenter sous cette forme l'état actuel de la discussion.

" Je suis avec respect, etc.,

" EDWARD EVERETT."

Ainsi, le gouvernement anglais aurait donc reconnu naguère une partie au moins des droits qu'il conteste aujourd'hui. Cette preuve de mauvaise foi fait bondir le *Times* qui insiste plus que jamais sur l'emploi des mesures énergiques. "L'Angleterre, s'écrie-t-il, a admis le droit des Américains à pêcher dans la baie de Fundy, et cependant elle se propose aujourd'hui de les expulser de cette baie par la force des armes! Si une aussi odieuse violation des droits nationaux se tolère un instant, c'est que nous nous serons bien profondément mépris sur le caractère des hommes qui sont maintenant à la tête des affaires. Nous espérons donc qu'une force navale sera envoyée immédiatement sur le lieu du danger, avec l'ordre explicite de résister à tout navire de guerre anglais qui essaierait d'entraver les opérations des pêcheurs américains dans ces parages. Une aussi flagrante agression sur nos droits demande à être immédiatement repoussée, et le peuple américain tout entier appuiera toutes les mesures que pourront commander les circonstances. On peut remettre à plus tard la question de réciprocité commerciale."

Heureusement, l'effervescence belliqueuse du *Times* ne paraît pas devoir être épidémique; la plupart des journaux influents comptent sur la diplomatie beaucoup plus que sur le canon, et le fait est qu'en pareil cas trop de précipitation et d'ardeur ne pourrait que compromettre une solution qui n'est pas entourée de bien grandes difficultés. La dépêche de M. Everett amène singulièrement la position des américains.—*Courrier E.-U.*

LE CHOLÉRA A CINCINNATI.—Les journaux de Cincinnati publient, sous la date du 22 courant, une déclaration de vingt-deux des principaux médecins qui affirment que le choléra n'existe point dans cette ville à l'état d'épidémie. On n'y a constaté encore qu'un petit nombre de cas sporadiques. L'état sanitaire de la ville est aussi satisfaisant que dans les années précédentes à la même époque.

BIBLIOTHÈQUE DU CONGRÈS.—On s'occupe activement de réorganiser la bibliothèque du congrès; elle comprendra cinq salles en enfilade et offrira un développement de trois cents pieds. Une double galerie régnera le long des murs, et tout l'intérieur sera en fer, afin de prévenir autant que possible le renouvellement du sinistre qui a causé des pertes si graves. Les rayons en outre seront en porcelaine. Le tout sera d'une grande élégance architecturale. L'on évalue la dépense à \$72,000. La bibliothèque pourra contenir 50,000 volumes.

LES INDIENS DE LA FLORIDE.—Le général Blake, commissaire actuel pour la Floride, espère décider une grande partie des tribus sémioles, qui sont

encore dispersées dans les Evergreen, à émigrer vers l'Ouest. Déjà quelques familles ont pris ce parti et sont en route pour leur nouvelle résidence à l'ouest du Mississippi. Ce serait une chance heureuse, non-seulement pour la Floride, mais pour le trésor du gouvernement, si l'espérance de M. Blake venait à se réaliser.

PROJET DE RÉVOLUTION AU MEXIQUE.—Il arrive par voie de la Havane une rumeur assez singulière. Une conspiration dont le quartier-général était à l'île de Cuba, et dont la reine Christine était l'âme, aurait été formée pour opérer au Mexique une révolution destinée à replacer ce pays sous la domination espagnole. Un de nos confrères prétend que ses correspondances lui fournissent les noms de ceux qui étaient engagés dans l'affaire; mais il a soin de ne pas les donner. Les mêmes correspondances ajoutent, du reste, que le complot a été étouffé dans son germe par le général Arista, qui a saisi les papiers des conspirateurs et a fait mettre quelques-uns d'entre eux en prison à Vera-Cruz.

LA FLOTTE DU GOLFE, chargée de la protection des pêcheries, se compose des bâtiments suivants:

1. Le *Cumberland*, 70 canons, montés par Son Excellence le vice-amiral sir George Seymour, a laissé Halifax pour les parages de Terre-Neuve; il est commandé par le capitaine Seymour.
2. Le *Sappho*, 12 canons, commandant Cochrane.
3. Le *Devastation*, 6 canons, corvettes à vapeur de la force de 300 chevaux, commandant Campbell.
4. Le *Bazard*, 6 canons, corvettes à vapeur de la force de 300 chevaux, commandant —
5. Le *Janus*, 4 canons, corvette à vapeur de la force de 220 chevaux, lieutenant —
6. Le *Netley*, 3 canons, kêche, commandant Kynaston.
7. Le *Bermuda*, 3 canons, goélette, lieutenant Jolly.
8. Le *Arrow*, canons, brigantin, —
9. Le *Telegraph*, canons, goélette, —
10. Le *Halifax*, 2 canons, brigantin, Laybold maître.
11. Le *Responsible*, 2 canons, goélette, Dodd, maître.
12. Le *Daring*, 2 canons, goélette, Daly maître.
13. L'*Alliance*, 2 canons, goélette, Talbot maître.

Ce dernier bâtiment est armé aux frais du Canada, les quatre précédents aux frais de la Nouvelle-Ecosse; tous les autres appartiennent à la marine royale, excepté l'*Arrow* et le *Telegraph*, qui ont été nolisés et armés par l'amiral aux frais du gouvernement anglais.

L'amiral demande aussi à nolisier deux autres bâtiments, dont les équipages et les armements lui sont expédiés d'Angleterre à bord du *Bazard*, qu'on attend d'un jour à l'autre de Portsmouth. Le *Janus*, qui vient de Gibraltar à Terre-Neuve, est un bâtiment à vapeur expérimental construit par sir Charles Napier.—*Idem*.

Cours des Fonds Américains. Les effets américains aux dernières dates de Londres étaient cotés comme suit:

attenda à son jour à l'ennemi.
nus, qui vient de Gibraltar à Terre-Neuve, est un bâtiment à vapeur expérimental construit par sir Charles Napier.—*Idem.*

Cours des Fonds Américains.
 Les effets américains aux dernières dates de Londres étaient cotés comme suit :

15,000 PIÈCES DE VAISSELLE de pierre et de grès, consistant en Pots, casseroles, Jattes à couverts, Pots à beurre, Terrines à lait, Jardinières, Jattes à marinades, etc., A VENDRE PAR LE SOUS-SOL, en amble avec un nouvel assortiment de Verrerie et de Poterie de la Chine, consistant en Services à dîner, à déjeuner et à toilette, etc. etc.

THOMAS BICKELL,
Cuisinier des Rues St. Jean et St. Jacques,
Haute-Ville, 4 juin 1852.

JAMES HOSSACK,
CONFITURIER ET ÉPICIER EN GROS ET EN DÉTAIL,
Marché de la Basse-Ville.

PREND la liberté de remercier ses pratiques et le public en général de leurs faveurs passées, et de les informer en même temps qu'il a toujours en main un assortiment de CONFITURES DE CHOIX, de sa propre manufacture.

Un assortiment choisi d'Épicerie de toute espèce, convenables à l'usage des familles.

AUSI, —
Une grande quantité de graines de Mil, de Trèfle, et de toutes sortes de graines de Champs et de Jardin, à très-bas prix.
Québec, 18 mai 1852.

AVIS.

Compagnie d'Assurance Royale.

TOUTES les parties effectuant des assurances sur la vie d'après le système de Bona, à cette compagnie, antérieurement au 1^{er} janvier prochain, participeront aux profits que fera cette compagnie d'assurance sur la vie jusqu'au 31 décembre 1854—lesquels consisteront d'après les avantages considérables déjà réalisés par la compagnie dans cette branche d'affaires, en un immense surplus à diviser entre les assurés.

FORSYTH & BELL,
AGENTS,
Chambres Commerciales.
Québec, 12 juin 1852. 3m-2fs.

Nouvel Etablissement de Chapeaux.

LES soussignés ont l'honneur d'informer leurs nombreux amis et le public en général qu'ils viennent de recevoir par l'Express de New-York, un superbe et magnifique assortiment de CHAPEAUX DE SATIN ET DE CASTOR, venant de Paris, Londres et New-York, et à la dernière mode. Ceux qui désirent profiter du BON MARCHÉ, feront bien de faire un pas de plus et d'entrer au N° 58, rue St. Jean, c'est là qu'est établi le grand principe. Petit profit et prompt débit.

Les soussignés recevront aux conditions ordinaires, toutes sortes de PELLETIERES en garde pour l'été.

E. DUGAL ET FILS.
Québec, 17 avril 1852. 16-18c.

A. CAMPBELL,
Professeur d'écriture simple et ornée,
S'ENGAGE d'améliorer la main de ses élèves par son système facile et entièrement nouveau, et en se servant des plumes ordinaires d'acier.

Les personnes qui désirent recevoir des leçons privées voudront bien laisser leur adresse au N° 7, rue St. Jean, ou à l'Hôtel de la Cité, haute-ville, place du marché.
Québec, 19 juin 1852. 1m.

VAYER'S
CHERRY PECTORAL
For the Cure of
COUGHS, COLDS,
HOARSENESS, BRONCHITIS,
WHOOPING-COUGH, CROUP,
ASTHMA and CONSUMPTION

Cerisier Pectoral
POUR LA TOUX, LE RHUME, ENROUEMENT,
BRONCHES, TOUX-CRIARDE, LE CROUP,
L'ATHEME ET LA CONSUMPTION.

De la part du professeur distingué de Chimie et Materia Medica, au collège Bowdoin.

Cher monsieur, J'ai tardé d'accuser réception de votre lettre par laquelle vous m'avez fait part de l'expérience dans ma propre famille, ou dans quelques familles amies.

Cette expérience, je l'ai faite à un haut degré de satisfaction, dans des cas tant d'adultes que d'enfants.

Je l'ai trouvée, ainsi que le démontrent ses ingrédients, un remède puissant contre les toux, les rhumes, et les maux de poitrine.

PARKER CLEVELAND, M. D.
Brunswick, Me. 5 février 1847.

Da conducteur des moulins d'Hamilton, en cette cité.

Lowell, 10 août 1849.

A Dn. J. C. AYER, J'ai été guéri du plus mauvais rhume que j'ai eu dans ma vie, par l'usage du Cerisier Pectoral, et je ne manquerai jamais, à chaque occasion, de le recommander aux autres.

Je suis etc., S. D. EMERSON.

Lisez ce qui suit, et voyez si cette médecine mérite un essai. Le patient était devenu faible, et l'effet de la médecine fut très visible:

UNITED STATES HOTEL.
Sources de Saratoga. 5 juillet 1849.

D. J. C. AYER, Monsieur, J'ai été affligé d'une affection douloureuse de poitrine et les symptômes de consommation décidée durent pendant plus d'une année. Je ne pus trouver de médecine efficace pour moi, jusqu'à ce que j'eus fait usage du Cerisier Pectoral, qui me causa un mieux graduel, et j'ai depuis peu à peu recouvré les forces et le rétablissement de ma santé.

Pendant que je faisais usage de votre médecine, j'eus le plaisir de guérir mon révérend ami, M. Truman, du district de Sumpter, qui était empêché dans l'exercice de ses devoirs pastoraux par une attaque sévère des bronches.

J'ai du plaisir à vous certifier ces faits.

Et je suis, monsieur, respectueusement, etc.,

De la Caroline du Sud.

« Ce qui suit est un des cas les plus sévères que des médecins et amis croyaient être de consommation incurable: »

« A J. C. AYER, Monsieur, — Je fus pris d'un rhume terrible, provenant du froid, au commencement de février dernier, et fus allité pendant plus de deux mois. Tossant nuit et jour, je devins maigre et pâle, mes yeux renfoncés et vitreux, et ma respiration courte. En vérité, je succombais rapidement, et dans une telle détresse, il me restait peu d'espoir de recouvrement. Pendant que j'étais dans cette situation, un de mes amis (le révérend John Keller, de l'Eglise méthodiste), m'apporta une bouteille de votre Cerisier Pectoral que je mis à essai plus pour lui faire plaisir que dans l'espérance d'en obtenir du soulagement. Les bons effets m'induisirent à continuer son emploi, et bientôt ma santé s'était améliorée. Maintenant, en trois mois, je suis devenu bien fort, et je puis attribuer ma guérison à votre grand remède seul, etc. »

« JAMES GODFREY. »

Préparé et à vendre par J. C. AYER, Chimiste Lowell, Mass.

A vendre par JOSEPH BOWLES, pharmacien, place du marché de la Haute-Ville, et chez JOHN MUSSON, pharmacien, rue Bunde, Haute-Ville.
Québec, 25 mai 1852.

PROCLAMATION
NON PAS POUR LA CONVOCATION DU PARLEMENT,
MAIS POUR LA DEPECHE DES AFFAIRES A BAS PRIX
AU MACASIN DU CANADA,
(Maison Boisseau.)
QUI EST MAINTENANT REMPLI D'UN FONDS SUPERBE ET BIEN ASSORTI DE
Marchandises sèches et d'utilité,
Toutes nouvelles et désirables.

DRAPS D'ÉTÉ POUR HOMMES ET ENFANTS,
TAPIS POUR SALON, ET COUVERTURES DE TABLE CIRÉES,
MARCHANDISES DE CAOUTCHOUC,
MARCHANDISES DE FAMILLE.

Avec ensemble toutes autres sortes de marchandises qu'on trouve d'ordinaire dans un magasin de marchandises sèches de première classe.

Le tout pour comptant, à des prix plus bas qu'à aucun autre établissement.

« A l'ancienne maison, vis-à-vis le "palais de verre" de Bildeau.
Québec, 1er juin 1852.

Société Amicale Ecossaise sur la vie.
(Etablie à Glasgow en 1826.)

Le très-noble MARQUIS DE DALHOUSIE.
VICE-PRESIDENTS:
J. CAMPBELL COLQUHOUN, écuyer, de Killermore,
Sa Grace le DUC DE BUCKLEIGH,
Sa Grace le DUC D'ATHOL.

CE bureau offre des avantages pour l'assurance de mariages et de dettes, l'emprunt d'argent, et pour pourvoir au vieil âge, etc., à des prix aussi réduits que ceux de toute autre compagnie offrant des garanties. L'assuré participe dans les profits annuels de cette compagnie incorporée, et cela sans responsabilité personnelle. Les nouvelles affaires dans la Grande-Bretagne seule, durant cette année, se sont élevées à £308,000; le montant reçu en primes a été de £13,000; nouvelles polices, 880.

Un homme âgé de 34 ans, au prochain jour de sa naissance, ayant un revenu modéré, disons £450 par an, ou moins, en économisant annuellement £192 12 s. seulement jusqu'à l'âge de 50 ans, peut laisser la somme de £5000 à sa famille, s'il vient à mourir à une époque quelconque avant 50 ans; à l'âge de 50 ans la compagnie lui paiera cent £5000, ou bien il pourra assurer sa vie, sans payer un sou de prime, pour le montant de £11,315; ou bien pour le montant considérable de £15,000.

De la même manière, une personne âgée de 34 ans, au prochain jour de sa naissance, en payant annuellement £9 2 s. 11 jusqu'à l'âge de 50 ans, recevra £5000 cent à cet âge, (ou £5000 pour ses héritiers, s'il mourait dans l'intervalle), ou assurer sa vie après cet âge sans payer un sou de plus pour £1,130.

Officier médical, JAS. SEWELL, écuyer, M. D.
Agents pour Québec (poursuivis de tables de prix pour chaque cas.)

ROSS, LENFESTY & Co.
Québec, 1er juillet 1852. 12m.

Compagnie d'Assurance de l'Aigle,
sur la vie.

Bureau des Agents, QUAI DE HUNT, au-dessus de la porte.

W. & W. C. HENDERSON,
AGENTS POUR LE CANADA.
Québec, 14 juin 1852.

OFFRANT tous les avantages et aucun des risques et des incertitudes des Assurances Mutuelles, la Compagnie de l'Assurance de l'AIGLE offre de plus la garantie d'une COMPAGNIE DE PROPRIETAIRES avec un capital considérable, assuré par l'acte du Parlement, 32 George III. Les taux d'Assurances sont très modérés, et comme 90 par 100 de tous les profits sont divisés entre les assurés, tous les cinq ans, il est évident que les primes finalement payées par les assurés, sont les plus basses qu'aucune assurance sur la vie puisse demander tant dans sa propre sûreté que dans celle de ceux qui assurent.

L'actif de la Compagnie excède, sans compter le capital payé, UN DIZIÈME MILLION STERLING.

Le revenu annuel est de plus de £250,000 sterling.

Le nombre des Polices, excède 4,000, et le total du montant assuré est de DEUX MILLIONS HUIT CENT MILLE LIVRES sterling.

Par le dernier partage des profits, environ £100,000 ont été ajoutés aux sommes assurées, pour toute la vie. Depuis la formation de la Compagnie jusqu'au 30 juin 1850, les assurés ont reçu en paiement leurs réclamations, la somme de £1,195,000 sterling, et la libéralité de la Compagnie est bien connue.

On accorde des Polices sur le système du demi-crédit, lorsqu'on l'exige. Tout renseignement quant aux taux, etc., sera donné par les agents à Québec, Montréal et Toronto.

PRIMES — POUR LA VIE.

Age.	Primes.	Age.	Primes.
18 ans	£2 0 2	59 ans	£11 1 4
25 "	2 5 7	65 "	5 10 11
30 "	2 10 8	69 "	6 7 4
35 "	2 17 1	75 "	8 13 7
40 "	3 5 5	79 "	11 13 2
45 "	3 16 6		

Il y a aussi des taux pour une année, pour sept années, pour des vies conjointes, et des demi primes, tous payables par quart, semestre ou par année. 12m.

BRITANNIA.
ASSOCIATION MUTUELLE SUR LA VIE.
1, RUE DES PRINCES, BANQUE, LONDRES.

INCORPORÉE PAR LETTRES PATENTES DE SA MAJESTÉ LA REINE.

Directeurs:
Colonel ROBERT ALEXANDER, Blackheath, Park, — Président.
WILLIAM BARDGETT, écuyer, 149, Fenchurch Street.
GEORGE DEVINGTON, écuyer, Newinger Mill, Bermondsey.
F. P. COCKERILL, écuyer, Shadwell et Twickenham.
GEORGE COHEN, écuyer, Shacklewell.
MILLIS COVENTRY, écuyer, White Hart Court, Lombard Street.
JOHN DEWITT, écuyer, 50, Cornhill.
ERASMUS ROBERT FOSTER, écuyer, 1, Princes Street, Banque.
T. S. GRIDLER, écuyer, 1, Tokenhouse Yard.
H. L. SMALÉ, écuyer, Doctor's Commons.
A. H. BELLENDEN KEIR, écuyer, 8, Old Square, Lincoln's Inn.
Solliciteur — MM. MLEOD et STENNING, 13, London Street.
Banquiers — MM. DIMSDALE, DREWETT, FOWLERS et BERNARD, 50 Cornhill.

Cette institution a été originairement établie sous un autre nom, en 1830, sur le principe d'admettre les assurés à participer dans les quatre cinquièmes des profits seulement; mais la société a depuis été remodelée de manière à être strictement une Association Mutuelle.

Le montant entier des fonds et des biens appartenant et s'accumulant pour le bénéfice et l'avantage exclusif des assurés, et employés à la diminution de la prime annuelle; formant ainsi, en effet, un paiement immédiat et en argent à l'assuré.

Des primes sur la moitié du montant de la police sont faits à des termes extraordinairement faciles aux porteurs de polices, — le montant de ces avances étant remboursé graduellement à mesure des profits.

Deux tables de taux d'assurance ont été faites; l'une, donnant à l'assuré le droit de participer dans les profits après l'expiration de la prime pendant cinq années; l'autre, considérablement plus basse, et dans laquelle le temps de la participation aux profits se trouve retardé de deux ans de plus que dans la première. La prime payée finalement par l'assuré, est précédemment la même, quel que soit la table que l'on choisisse.

L'assemblée des membres se tient tous les ans; à cette assemblée on soumet un état détaillé et complet des affaires et des fonds de la société, et on y fixe les époques où doit se faire le partage des profits.

A l'assemblée générale annuelle tenue le 27 d'avril dernier, un dividende de 30 p. 100 sur le montant des primes de l'année, a été accordé à tous les membres qui ont fait le nombre de paiements requis par leurs papiers respectifs.

Par ordre du Bureau des Directeurs,
E. R. FOSTER, directeur résident,
A. FRANCIS, secrétaire.

Londres, 1er mai 1852.

N. B. — L'association ci-dessus est parfaitement distincte et séparée du bureau faisant affaire sous le nom de BRITANNIA LIFE ASSURANCE COMPANY. La seule connexion qui existe entre ces deux établissements, est qu'ils font leurs affaires dans le même local et par les mêmes officiers, ce qui réduit les dépenses de l'Association Mutuelle à une petite commission sur les recettes.

Toute information requise sera obtenue en s'adressant au bureau de

R. PENISTON,
Agent pour Québec.
Québec, 11 juin 1852. 3m.

COMPAGNIE D'ASSURANCE BRITANNIQUE

SUR LA VIE.

R. PENISTON, AGENT, QUÉBEC.

Table XI.
MONTANT ASSURÉ PAYABLE A 70 ANS.
Primes annuelles exigées pour une assurance de £100, payables à la mort de l'assuré, s'il meurt avant d'avoir atteint l'âge de 70 ans; mais à l'assuré lui-même s'il atteint cet âge.

Age.	Primes annuelles.	Age.	Primes annuelles.
16	£1 17 4	34	£3 9 10
17	1 18 5	35	3 13 3
18	1 19 6	36	3 16 11
19	2 0 8	37	4 0 11
20	2 1 10	38	4 5 3
21	2 3 2	39	4 10 0
22	2 4 6	40	4 15 3
23	2 5 11	41	5 1 1
24	2 7 5	42	5 7 7
25	2 9 1	43	5 14 10
26	2 10 9	44	6 2 11
27	2 12 7	45	6 12 0
28	2 14 6	46	7 2 4
29	2 16 7	47	7 14 2
30	2 18 10	48	8 7 10
31	3 1 4	49	9 3 10
32	3 3 11	50	10 2 8
33	3 6 9		

Exemple. — Une personne âgée de 30 ans (au prochain anniversaire) peut s'assurer à elle-même le paiement de £1000, si elle survit à l'âge de 70 ans; ou à ses représentants, si elle meurt avant cet âge en payant annuellement £29 8 4.

Table A.
Primes trimestrielles nécessaires pour obtenir une annuité de £50, à commencer à la mort du père (ou autre parent ou ami) et à être continuée jusqu'à ce que le fils (ou autre représentant mâle) dont l'âge est au-dessous de trois mois, ait complété ses 21 ans.

Age du Père.	Primes trimestrielles.
21	£1 5 10
25	1 7 4
30	1 9 5
35	1 12 9
40	1 18 6
45	2 8 7
50	3 5 1

Exemple. — Un père âgé de 30 ans (au prochain anniversaire) peut assurer à son fils au-dessous de trois mois, une annuité de £50, à commencer à la mort du père pour être continuée jusqu'à ce que le fils ait atteint 21 ans, en payant £1 9 5, par quartier.

Table B.
Primes trimestrielles nécessaires pour une annuité de £50, à commencer à la mort du père (ou autre parent ou ami) et à être continuée jusqu'à ce qu'une fille (ou autre représentant féminin) dont l'âge est au-dessous de trois mois, ait complété ses 21 ans.

Age du Père.	Premiers par quartier.
21	£1 10 3
25	1 12 3
30	1 15 0
35	1 19 7
40	2 7 5
45	3 0 8
50	4 2 1

Exemple. — Un père âgé de 30 ans (au prochain anniversaire) peut assurer à sa fille au-dessous de trois mois, une annuité de £50, à commencer à sa mort et à être continuée jusqu'à ce qu'elle ait complété ses 21 ans, et, en effectuant un versement de £1 15 0 par quartier.

Table C.
Primes trimestrielles nécessaires pour obtenir une annuité de £50 à commencer à la mort du père (ou autre parent ou ami) et à être continuée jusqu'à ce que le fils (ou autre représentant masculin) ait complété ses 21 ans.

Age du Père.	Primes trimestrielles payables lorsque l'âge du fils est de :				
	Six mois.	Un an.	Deux ans.	Trois ans.	Cinq ans.
25	£1 7 0	£1 6 6	£1 5 5	£1 4 3	£1 1 10
30	1 9 0	1 8 5	1 7 3	1 6 0	1 3 3
35	1 12 2	1 11 6	1 10 0	1 8 6	1 5 4
40	1 17 9	1 16 11	1 15 1	1 13 1	1 9 2
45	2 7 7	2 6 4	2 5 9	2 2 2	1 15 11
50	3 3 8	3 2 0	2 18 5	2 14 9	2 7 5

Exemple 1. — Un père âgé de 30 ans (au prochain anniversaire) peut obtenir par son fils âgé de six mois une annuité de £50 à commencer à sa mort et à être continuée jusqu'à ce que le fils ait atteint ses 21 ans et ce par un paiement trimestriel de £1 9 0.

2. Un père du même âge procure une semblable annuité pour son fils d'un an par un paiement trimestriel de £1 8 5.

3. Un père du même âge procure une semblable annuité à son fils de deux ans, par un paiement trimestriel de £1 7 3.

4. Un père du même âge procure à son fils de trois ans une semblable annuité par un paiement trimestriel de £1 6 0.

5. Un père du même âge procure la même annuité à son fils de cinq ans par un paiement trimestriel de £1 5 3.

Table D.
Primes trimestrielles nécessaires pour obtenir une annuité de £50 à commencer à la mort du père (ou autre parent ou ami) et à être continuée jusqu'à ce qu'une fille (ou autre représentant féminin) ait atteint ses 25 années.

Table D.

Primes trimestrielles nécessaires pour obtenir une annuité de £50 à commencer à la mort du père (ou autre parent ou ami) à être continuée jusqu'à ce qu'une fille (ou autre représentant féminin) ait atteint ses 25 années.

Primes trimestrielles payables quand la fille est à l'âge de

Age du Père.	Six mois.	Un an.	Deux ans.	Trois ans.	Cinq ans.
25	£1 11 10	£1 11 4	£1 10 4	£1 9 2	£1 6 10
30	1 14 7	1 14 4	1 12 9	1 11 6	1 8 9
35	1 18 11	1 18 3	1 16 9	1 15 2	1 11 10
40	2 6 7	2 5 8	2 3 8	2 1 6	1 17 4
45	2 19 6	2 18 3	2 15 6	2 12 7	2 6 11
50	4 0 6	3 18 9	3 14 11	3 10 11	3 2 10

Exemple 1. — Un père âgé de 30 ans (au prochain anniversaire) peut obtenir pour sa fille âgée de 6 mois une annuité de £50 à commencer à sa mort et à être continuée jusqu'à ce qu'elle ait atteint ses 25 ans, par un paiement trimestriel de £1 14 7.

2. Un père du même âge procure une semblable annuité à sa fille âgée d'un an, par un paiement trimestriel de £1 14 0.

3. Un père du même âge procure une semblable annuité à sa fille âgée de deux ans, par un paiement trimestriel de £1 12 9.

4. Un père du même âge procure une semblable annuité à sa fille âgée de trois ans, par un paiement trimestriel de £1 11 6.

5. Un père du même âge procure une semblable annuité à sa fille âgée de cinq ans, par un paiement trimestriel de £1 8 9.

Table E.
TABLE DE COMMUTATION POUR LES ENFANTS.
Démontrant la valeur des annuités accordées d'après les tables A & G, ou les montants qui peuvent être commués par le même, (quand il est en possession) quand son enfant atteint ses 13 ans.

Age du garçon.	Valeur de l'annuité.
13	£331 2 0
14	313 12 0
15	295 15 0
16	277 11 0
17	258 18 0
18	239 16 0
19	220 8 0
20	200 11 0
21	181 5 0
22	159 10 0
23	138 6 0
24	116 11 0
25	94 7 0
26	71 11 0
27	47 5 0

Exemple. — Le tuteur d'un garçon devient possesseur d'une annuité de £50, par la mort du père, après avoir pris une assurance suivant la table A & G, et peut commuer cette annuité à l'âge de 14 ans pour £295 15s.

Table G.
Démontrant les montants qui peuvent être mis en dépôts de £10 pour le bénéfice de l'enfant, payables lorsqu'il aura atteint ses 21 ans.

Age non excédant payable à 21.	Montant
10 jours.	£29 13 6
1 mois.	28 16 6
3 do.	27 16 0
6 do.	26 15 0
12 do.	25 2 0
18 do.	23 17 6
24 do.	22 19 0
30 do.	21 8 0
36 do.	20 2 6
42 do.	19 1 0
48 do.	18 1 0

Exemple. — Si l'on dépose £100 pour le bénéfice de l'enfant, lorsqu'il n'aura pas encore dépassé trois mois, le montant payable à ses 21 ans, sera de £278.

15 juin 1852. 3m.

Compagnie d'Assurance de l'Etna.

D'UTICA N. Y.

BUREAU, 134, GENESEE STREET, DEVEREUX BLOCK.

CAPITAL, \$170,000.

INCORPORÉE EN 1851.

LE but de cette compagnie est d'assurer les propriétés tant mobilières qu'immobilières contre les pertes ou les dommages causés par

LE FEU,
et contre les dangers de la navigation océanique et intérieure; et par les avantages particuliers qu'elle offre sous la loi de l'Assurance de l'Etat de New-York, de même que par la longue expérience de quelques-uns de ses officiers, les Directeurs ont raison de croire qu'ils peuvent le faire à des termes aussi avantageux et avec autant de sûreté pour les assurés qu'aucune autre compagnie responsable quelconque. Conduite à la fois sur les principes des compagnies d'assurance mutuelle et des compagnies à capital par action, elle réunit les avantages des deux systèmes, outre plusieurs autres qu'on ne trouve pas dans une compagnie conduite sur un seul de ces principes.

Un système d'adjudices est

EQUITABLE ET SUR,
différant essentiellement de presque toutes autres compagnies mutuelles; ses primes en argent la mettant en état de payer promptement les pertes assurées, sans contribution. Les Directeurs ont la satisfaction de dire qu'ils ont réussi à accumuler un

AMPLE FONDS DE RÉSERVE
qui, ajouté au capital de la compagnie, est placé le plus sûrement possible, de manière à la mettre en état d'offrir les meilleures garanties d'indemnité à ceux qui feront des affaires avec cette Compagnie.

Les vaisseaux allant aux ports inférieurs et en venant sont assurés à des taux aussi peu élevés qu'on peut le faire avec sûreté.

Voici quelques-uns des principes suivant lesquels est conduite cette Compagnie et l'on doit en apercevoir de suite et l'équité et la libéralité.

19. — Elle reconnaît les actes de ses agents autorisés, tant en faisant les inspections qu'en donnant les Polices; et pour éviter la contestation, elle règle les difficultés par arbitrage et dans les lieux commodes pour les assurés.

20. — Elle paie promptement toutes les pertes dont elle répond.

21. — Elle se tient responsable des pertes et dommages causés par la foudre.

40. — Elle ne prend aucun risque pour une somme excédant \$5,000, ni sur une propriété immobilière pour plus des deux tiers de sa valeur.

50. — Les fonds qui restent, après les pertes et les dépenses payées, sont placés à l'avantage de la Compagnie ou distribués entre les membres, en autant que les directeurs le jugeront à propos.

60. — Elle classe ses risques d'une manière telle que les primes des cultivateurs et autres personnes qui assurent des propriétés pas plus exposées que les bâtiments de ferme, ne sont pas engagées pour les pertes encourues sur des propriétés plus exposées et les marchands et les assureurs d'édifices exposés seulement en partie ne sont pas plus engagés pour les pertes encourues sur des choses considérées comme beaucoup plus exposées.

Directeurs:

JOHN E. HINMAN, A. J. MCINTOSH,
EDWARD EAMES, GEORGE T. TAYLOR,
W. D. HAMLIN, TIMOTHY JENKINS,
H. H. HAWLEY, C. S. BUTLER,
ROSWELL B. SMITH, F. E. SPINNER,
B. S. WALCOTT, R. HERINGDEEN.

Officiers:

JOHN E. HINMAN, Président.
EDWARD